

Questions orales

regarder tous les faits et de prendre les décisions en conséquence, monsieur le Président.

[Traduction]

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Une des questions importantes dont la Chambre est saisie actuellement est de savoir comment ce dernier a assumé ses responsabilités en la matière.

Le solliciteur général a fait savoir, selon ses propres termes, qu'il a été informé par la GRC 24 heures après que cette question eut été soulevée à la Chambre. La question que je pose au solliciteur général est la suivante. A-t-il pris l'initiative d'en discuter avec la GRC? Ou a-t-il attendu que la GRC lance son enquête pour informer la Chambre des initiatives de celle-ci?

[Français]

M. Blais: Monsieur le Président, la question de mon collègue intéresse la GRC. Ce qui est important dans ce pays, monsieur le Président, c'est de laisser à ce corps de police honorable toute sa liberté d'action et de n'avoir aucune obstruction politique.

Monsieur le Président, dans les circonstances, la GRC m'a informé qu'elle-même avait entrepris de revoir tous les faits relativement à cette affaire. Et je crois que c'est justement ce qui fait la liberté dans ce pays, c'est d'avoir un corps de police qui fonctionne sans obstruction gouvernementale.

[Traduction]

M. Brewin: Monsieur le Président, il est bien clair d'après la réponse qu'en fait le ministre n'a pas demandé à la GRC de faire son devoir en la matière.

Étant donné les autres lourdes tâches dont le premier ministre a chargé le ministre dans le cas présent, il n'est peut-être pas surprenant que ce dernier ne soit pas au courant de sa responsabilité aux termes de l'article 5 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada. Cette loi stipule clairement que le commissaire de la GRC est placé sous la direction du ministre, et que ce dernier doit répondre à la Chambre des actions du commissaire. Étant donné que le ministre, à grand renfort de publicité, a annoncé la semaine dernière que cette semaine serait la Semaine nationale de prévention du crime, je demande au ministre si c'est ainsi qu'il conçoit la prévention du crime.

[Français]

M. Blais: Monsieur le Président, j'ai été très clair tout à l'heure dans les réponses qui ont précédé. J'ai mentionné à la Chambre que la GRC avait exercé le droit qu'elle a

de par sa constitution d'entreprendre des enquêtes et de regarder les faits qu'elle juge bon de regarder, que cela lui soit demandé ou non par le solliciteur général.

Dans les circonstances, j'ai cru utile et important d'affirmer à la première opportunité, qui est cet après-midi, que la GRC m'a informé ce matin qu'elle avait déjà entrepris de regarder tous ces faits, ces allégations faites ici à la Chambre, et à l'extérieur, pour voir s'il y avait matière à aller plus loin. Je crois que c'est tout à fait naturel dans les circonstances, monsieur le Président, et que cela respecte l'esprit et le sens de la loi.

• (1440)

[Traduction]

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre de l'Énergie, qui mesure bien ses mots aujourd'hui.

La Loi sur le Parlement du Canada interdit à un sénateur ou à un député d'accepter de l'argent pour les démarches qu'il fait auprès d'un autre sénateur ou député. Le ministre de l'Énergie a dit aujourd'hui: «Oui, mais le sénateur Cogger n'a pas fait de démarches auprès de qui que ce soit dans mon ministère. J'ai vérifié. On l'a confirmé.»

Le député de Châteauguay a affirmé devant plusieurs journalistes à l'extérieur de la Chambre que, à la demande du sénateur Cogger, il avait assisté avec celui qui représentait alors la circonscription de LaSalle à une réunion organisée par les dirigeants d'Hydromega, et nous savons en outre que le sénateur Cogger a reçu 2 500 \$ pour convaincre ces députés d'assister à ces réunions. C'est du moins ce qu'on prétend. Je pose donc au ministre de l'Énergie la question suivante. Voudrait-il vérifier les dossiers, ou les a-t-ils vérifiés, et voudrait-il nous dire si le député de Châteauguay a eu une réunion avec les fonctionnaires de son ministère? Si le député de Châteauguay et celui qui était alors député de LaSalle ont eu une rencontre avec les fonctionnaires du ministre, ont-ils fait des pressions en faveur de Hydromega? Autrement dit, se sont-ils rendus à la demande du sénateur Cogger qui a enfreint la Loi sur le Parlement du Canada?

M. le Président: Je me suis retenu d'interrompre parce que, comme je l'ai dit déjà, et je le dis non seulement aux députés mais au public, s'informer ici sur des questions pareilles n'est pas seulement un droit mais un devoir. Il faut se garder de faire des allégations ou des accusations sans fondement. Il ne convient pas de les faire dans les entrées en matière des questions. J'invite le député à la prudence. Je crois que le ministre est prêt à répondre. Mais le préambule dépassait nettement les bornes.